

## Qu'est-ce que l'intéressement ?

L'intéressement ne constitue pas un salaire ni même un élément de salaire. Il s'agit d'une prime aléatoire dont les critères de distribution sont définis par un accord d'entreprise, validé par la direction et les organisations syndicales signataires.

Ces critères sont basés sur des objectifs financiers trop souvent inatteignables. **Depuis 2017, nous avons touché de l'intéressement groupe uniquement en 2018. C'est pour ces raisons que la CGT n'avait pas signé les derniers accords sur l'intéressement.**

Pour l'employeur, l'intéressement coûte, par le jeu des exonérations des cotisations sociales, 40 % moins cher qu'une augmentation des salaires.

Les exonérations de cotisations sociales contribuent à aggraver les difficultés de la protection sociale et de ce fait, ne participent pas à abonder, entre autres, ni nos indemnités journalières en cas de maladie, ni nos niveaux de pensions de retraite.

Pour le salarié, il s'agit d'une remise en cause de son salaire qui dépend de la reconnaissance de sa qualification et qui lui assure une protection sociale : santé, famille, retraite...

L'accord intéressement triennal étant arrivé à échéance, la direction a convoqué les organisations syndicales pour mettre en place un nouvel accord. Pour rappel, lors de la précédente négociation, **en 2021, le DRH avait tenu les propos suivants :**

**« Distribuer de l'argent aux salariés est défavorable à l'entreprise !!! »**

**Pour rappel :** La prime d'intéressement est divisée en deux parties :

- Prime intéressement groupe
- Prime intéressement UES Vendée (Sites Vendéens hors PASO)

## Prime Intéressement Groupe

Depuis de nombreuses années, elle repose sur la marge nette, soit en rapport avec les bénéfices du groupe.

Pour avoir une meilleure distribution, il faut imposer à la direction un nouveau critère. La CGT a proposé **la trésorerie**.

*A savoir que le code du travail n'impose aucun critère pour le calcul de la prime d'intéressement.*

La direction s'étant donnée comme objectif d'avoir 100 millions d'€ de trésorerie (objectif toujours atteint ces dernières années avec 164 M d'€ au 31/12/2023), **la CGT a proposé de distribuer 10 % de la trésorerie au-dessus des 100M d'€.**

Sur cet exemple, **ce mode de calcul nous aurait permis de toucher environ 1800 € de prime d'intéressement groupe** pour cette année, avec un coût global de 5,8 millions d'€ pour l'entreprise.



**Cette revendication n'est pas utopique et n'impacte que faiblement la trésorerie, en ne fragilisant pas la santé financière du groupe.**



En réponse à notre proposition, la direction, pas partageuse avec les travailleurs, nous a menacé de faire baisser la trésorerie pour ne pas verser d'intéressement groupe !!! Ça doit être cela la bienveillance patronale selon les valeurs de l'entreprise.

## Prime UES Vendée

Sur la dernière période, les montants que nous avons touché au titre de l'intéressement UES sont insignifiants et sont très loin du partage équitable des richesses.

La CGT a demandé de garder le critère existant mais d'augmenter le taux de distribution et ainsi, le montant de la prime.



La direction a opposé à notre demande l'intégration d'un critère non financier, qui pourrait être axé sur la qualité, sans donner plus de détail. A savoir que ce critère supplémentaire n'augmentera pas l'enveloppe de la prime intéressement UES.

**La CGT s'est opposée à la mise en place de ce critère, sans enveloppe supplémentaire, qui pourrait créer des tensions sociales entre les salariés dans les ateliers et différents services de l'UES.**

**La prochaine réunion de négociation est prévue le mardi 5 novembre à 8H30.**

**La CGT y défendra vos revendications afin que cet accord permette un meilleur partage des richesses créées.**

**Salariés, soyez convaincu que pour contrer l'inflation, reconnaître le travail et alimenter les recettes de notre protection sociale, le partage de la valeur doit se faire en priorité par l'augmentation des salaires**